



## Communiqué de presse

*Mardi 5 août 2014*

### **Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en Aquitaine : relance d'une consultation officielle de 3 mois et report de l'enquête publique**

**L'Etat et la Région Aquitaine ont décidé de donner un nouveau délai de 3 mois de consultation** aux structures associées dans le projet de Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et aux structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT). **L'enquête publique initialement prévue du 18 août au 26 septembre 2014 est quant à elle reportée au début de l'année 2015.**

A ce jour, la consultation a reçu une dizaine d'avis, du fait de la récente mise en place des nouveaux exécutifs suite aux élections municipales des 23 et 30 mars derniers et au renouvellement des représentants des communes dans les conseils communautaires. **Avec ce délai, l'Etat et la Région Aquitaine souhaitent favoriser une réponse globalement plus importante à cette consultation.**

**Le projet de SRCE, issu de cette concertation, a été arrêté conjointement par le Préfet de région et le Président de Région le 18 avril dernier**, puis transmis pour information aux communes et soumis pour avis aux départements, communauté urbaine de Bordeaux, communautés d'agglomération, communautés de communes, parcs naturels régionaux et au parc national des Pyrénées (art. L.371-3 du code de l'environnement). L'Etat et la Région ont également décidé d'élargir la consultation obligatoire aux structures en charge des SCoT.